

« Ici, comme ailleurs, vous raisonnez comme si l'homme était bon, et qu'il ne restât qu'à étendre sa puissance. En effet, si l'homme est bon, vous n'agrandirez jamais assez son domaine; s'il est mauvais, vous ne ferez qu'élargir ses voies de destruction. Voilà cependant ce qu'il en est de cette espèce d'arche sainte, à laquelle on ne pouvait toucher.

« Avez-vous remarqué comment Dieu traite la question, lui qui fait naître tous les hommes dans l'ignorance? Dieu a mesuré avec une précision infinie et l'esprit et les forces qu'il a donnés à l'homme. Il a prévu le degré au delà duquel l'homme pouvait tout renverser, lui et sa propre liberté. Et quand, au sortir de l'Éden, Dieu le livra très positivement à l'ignorance, aux besoins, au travail et à la mort, pensez-vous qu'il ne sût pas quel traitement il lui appliquait? Voilà les faits où il faut puiser des leçons... Dans l'orgueil, il faut restreindre et retenir l'homme; dans le bien, le seconder; en l'un et l'autre, l'édifier.

« Comment faisait l'Église? Enseignait-elle la physique? L'Église employait tous ses efforts à moraliser l'homme, autrement dit à lui rendre la lumière et la liberté morales, laissant l'instruction venir à la suite. Vous, plus habiles, vous employez les vôtres à l'instruction, laissant la moralisation venir après, s'il se peut. Cela ne prouve pas votre connaissance de l'homme. Trouvez-vous que vous ayez réussi? Vous avez créé bien des choses, vous vous flattez d'avoir répandu vos idées sur le peuple. L'avez-vous rendu meilleur? Quand vous parlerez désormais de l'instruction du peuple, au moins sachez ce que vous dites! L'instruction chez le peuple, c'est la *moralisation*, ou l'entrée en possession de son âme. La voilà la grande science!¹ »

32. Ce que produisent les écoles sans Dieu, l'histoire de la Révolution et celle de la fin du dix-neuvième siècle nous en donnent en France un lamentable exemple.

« Les enfants, disait Portalis, résumant à la tribune du Corps législatif les résultats de la grande enquête de l'an IX, les enfants sont livrés à l'oisiveté la plus dangereuse, au vagabondage le plus alarmant. Ils sont sans idée de la Divinité, sans notions du juste et de l'injuste. De là des mœurs farouches et barbares; de là un peuple pirate. » Et il ajoutait: « Il est temps que les théories se fassent devant les faits. Point d'instruction sans éducation, et point d'éducation sans morale et sans religion. »

¹ BLANC DE SAINT-BONNET, *Restauration française*, liv. II, ch. XLVIII.

L'instruction sans religion a eu, à notre époque, les mêmes résultats, peut-être plus effroyables encore; car jamais la statistique criminelle n'a relaté autant de crimes commis par les jeunes gens et les enfants, et à un degré pareil de cynisme et de férocité. Interrogé à ce sujet, un juge d'instruction du tribunal civil de la Seine, membre de l'Institut¹, disait: « Jamais plus qu'à notre époque on ne s'est occupé des enfants. Pourquoi tous ces efforts réunis produisent-ils si peu? Parce qu'une grande partie se stérilise en se privant de la seule force qui agisse sur les enfants: je veux parler de l'éducation morale et religieuse. Qu'on pense, au point de vue métaphysique, tout ce que l'on voudra de la religion², ce qui est certain, c'est qu'elle est, pour l'enfant surtout, un élément moralisateur, et le plus puissant de tous. L'enfant qui se croit vu de Dieu, suivi de Dieu, puni de Dieu, sera autrement gardé que celui qui ne pense échapper qu'à un œil humain, qui ne le voit pas partout, qui ne le suit pas partout. Eh bien, la religion est bannie dans les sphères officielles, comme dans beaucoup d'associations particulières. De là, je l'affirme, non par sentiment, mais par une observation constante des faits, un déchet considérable. Avec l'idéal religieux qui s'en va, c'est l'abandon souvent de tout idéal. La patrie, la famille, le devoir, ce sont des mots qui font sourire autant que le mot de religion. Il ne reste plus que la lutte pour la vie, les besoins immédiats, les instincts impulsifs. »

3. Nécessité de la religion pour la société civile.

Nature du culte social.

33. Le culte social est celui qu'une nation rend à Dieu, en tant que nation. Il consiste, de la part de chaque citoyen, à adorer Dieu, à le remercier, à le prier, à l'apaiser, au nom de la grande famille dont il est membre; de la part du gouvernement, à favoriser l'instruction religieuse, en lui donnant la première place dans l'enseignement à tous les degrés, à mettre sous la dépendance et la protection de Dieu les lois, les institutions, l'administration de la justice, les grandes entreprises en temps de paix et en temps de guerre, à rendre solennellement à Dieu, en cer-

² Ce qu'on doit penser ici de la religion, c'est que si elle est bonne et salutaire au point de vue moral et pratique, elle ne peut être que vraie au point de vue métaphysique. Le vrai et le bien sont inséparables.

¹ M. Guillot.

taines circonstances, un culte officiel et national d'adoration, d'actions de grâces, d'invocation.

Raisons de la nécessité du culte social.

34. Le culte social est nécessaire : 1^o parce que Dieu y a un droit spécial ; 2^o parce que la société ne peut subsister sans ce culte.

Droit de Dieu au culte social.

35. La société n'est pas, comme l'a soutenu Rousseau, le résultat d'un contrat, d'une convention libre ; elle est naturelle et nécessaire à l'homme, et par conséquent elle est l'œuvre de Dieu, l'auteur de la nature. Or, comme il n'y a pas de société sans autorité, l'autorité elle aussi vient de Dieu¹.

« En effet, ce qui réunit les hommes pour les faire vivre en société, c'est la loi de la nature, ou, plus exactement, la volonté de Dieu, auteur de la nature. C'est ce que prouve avec évidence, et le don du langage, instrument principal des relations qui fondent la société, et tant de désirs qui naissent avec nous, et tant de besoins de premier ordre qui resteraient sans objet dans l'état d'isolement, mais qui trouvent leur satisfaction dès que les hommes se rapprochent et s'associent entre eux. D'autre part, cette société ne peut ni subsister ni même se concevoir, s'il ne s'y rencontre un modérateur pour tenir la balance entre les volontés individuelles, ramener à l'unité ces tendances diverses, et les faire concourir ainsi par leur harmonie à l'utilité commune. D'où il suit que, dans la société civile, Dieu a certainement voulu une autorité qui gouvernât la multitude. — Mais voici une autre considération d'un grand poids. Ceux qui administrent la chose publique doivent pouvoir exiger l'obéissance dans des conditions telles, que le refus de soumission soit pour les sujets un péché. Or il n'est pas un homme qui ait en soi ou de soi ce qu'il faut pour enchaîner par un lien de conscience le libre vouloir de ses semblables. Dieu seul, en tant que créateur et législateur universel, possède une telle puissance ; ceux qui l'exercent ont besoin de la recevoir de lui et de l'exercer en son nom². »

Dieu, créateur de la société, la conserve et la gouverne par sa Providence, comme il conserve et gouverne tout ce qu'il a créé.

¹ Cf. l'Encyclique *Diuturnum*, sur l'Origine du pouvoir civil, 27 juin 1881. — ² L'abbé GONDAL, *la Religion*, liv. IV, ch. VI.

Il est l'éternel et tout-puissant souverain des peuples. « La souveraineté appartient à Dieu, et à Dieu seul. Il la pose, il la maintient, il la retire, il la suspend et la promène à son gré¹. » Dans tous les événements de la vie nationale, on doit voir la main de Dieu qui dirige tout à ses fins, qui récompense ou punit selon les lois de sa justice².

Il y a donc obligation pour chaque membre de la société, en tant que citoyen, de reconnaître par l'adoration la suprême souveraineté de Dieu, ses bienfaits par l'action de grâces, sa puissance et sa bonté par la supplication, sa justice vindicative par le repentir et la pénitence.

Il y a donc obligation pour les dépositaires du pouvoir de se considérer comme les délégués et les ministres de Dieu, de lui rendre des hommages publics et solennels au nom de la nation qu'ils gouvernent, et de mettre leur premier soin à favoriser son culte³.

Besoin du culte religieux pour la société³.

36. Trois conditions sont indispensables pour que la société civile atteigne sa fin immédiate et directe, qui est le bien temporel de l'ensemble des citoyens : 1^o la fidélité à la constitution ; 2^o l'obéissance aux lois civiles ; 3^o la pratique des vertus sociales que ne peut imposer la loi civile.

Or ces conditions ne sont réalisables que chez les peuples religieux.

37. L'ordre social et le bonheur public demandent que la constitution tacite ou expresse, qui détermine la nature et les attributions du pouvoir, soit respectée au moins extérieurement, et fidèlement observée, aussi bien par le gouvernement que par les sujets, et que, s'il y a lieu de la modifier et de l'améliorer, ce soit toujours pour le plus grand bien social et par les voies légales. — Cette condition ne peut manquer d'être remplie dans les pays où règne la religion. Les dépositaires du pouvoir se sachant investis d'une fonction divine, prenant Dieu pour modèle, font servir leur puissance, non à l'intérêt privé, mais à l'avantage de

¹ « Celui qui règne dans les cieux, et de qui relèvent tous les empires, à qui seul appartient la majesté et l'indépendance, est aussi le seul qui se glorifie de faire la loi aux rois, et de leur donner, quand il lui plaît, de grandes et terribles leçons. » (BOSSUET, *Oraison funèbre d'Henriette de France*.)

² JOUBERT, *Pensées*, titre XIV, IX. — ³ Cf. l'Encyclique *Immortale Dei* sur la Constitution chrétienne des États, 1^{er} novembre 1885. — ³ Cf. le P. OLIVIER, 10^e et 11^e conférence.

tous, se montrant équitables et intègres dans le commandement, et tempérant une sévérité nécessaire par une paternelle affection. Les sujets, de leur côté, convaincus que le pouvoir vient de Dieu, respectent, non par force, mais par conscience, l'ordre établi, et s'abstiennent de toute révolte comme d'un crime dont ils auraient à répondre devant la justice divine. — Mais que l'idée de Dieu disparaisse de la constitution, la carrière est ouverte à toutes les passions antisociales, le bien commun est sacrifié à l'intérêt privé; en haut l'abus du pouvoir, en bas la haine du pouvoir; les despotes asservissent les peuples, les révolutionnaires renversent les rois; d'un côté comme de l'autre, la force écrase le droit; la société oscille entre le césarisme et l'anarchie.

38. Les *lois civiles* ont pour but, soit d'assurer à chaque citoyen la paisible jouissance de ses droits, soit de pourvoir aux intérêts généraux de la nation. Pour qu'elles atteignent ce but, il faut qu'elles soient regardées comme obligatoires et garanties par une sanction efficace. Des lois qui ne lient pas la conscience et dont la sanction ne va pas au delà du code pénal, ne sont pas vraiment des lois; on ne les observe que par intérêt ou par crainte des peines légales, et quand ces deux mobiles n'existent pas, qu'on a intérêt à les transgresser et qu'on peut le faire impunément, on n'a plus aucune raison de ne pas les violer. — Or, dans une société où règne la religion, les lois apparaissent avec ce double éclat d'obligation et de sanction morale efficace, dont elles doivent briller pour ne pas demeurer à l'état de vaines formules. Dans une telle société réglée par la religion, chacun sait que le pouvoir de faire des lois vient de Dieu, qui seul a le droit d'enchaîner moralement la liberté humaine, et que la transgression des lois trouve toujours en lui un juge infailible, inexorable. — Mais si on ôte Dieu de la législation, l'obéissance aux lois n'est plus assurée; il faut une force publique formidable pour maintenir une apparence d'ordre social; malgré cette force, l'intérêt particulier prévaut sur l'intérêt général; les crimes contre la vie et la propriété se multiplient de jour en jour dans des proportions effroyables; et les socialistes, dont les théories reposent sur la négation de Dieu, préparent le moment où, maîtres du pouvoir, ils mettront la force au service de leurs appétits.

39. Il est des *vertus* que ne peut imposer le code civil, par exemple l'abnégation, la charité, le dévouement, la patience, la résignation, la douceur, etc. Il est des *vices* que le code pénal ne peut réprimer, par exemple l'avarice, la cupidité, la dureté

de cœur, l'envie, la haine, le libertinage, l'intempérance, l'oïveté, et, dans bien des cas, la diffamation et la calomnie, etc. L'absence de ces vertus amène fatalement l'antagonisme entre les classes de la société, entre les riches et les pauvres, entre les patrons et les ouvriers. La pratique de ces vices mine sourdement la société et tend à la dissoudre.

Où trouver, en dehors de la religion, un motif suffisant qui détermine l'homme à lutter contre ses inclinations égoïstes, et à remplir à l'égard d'autrui tous les devoirs de justice et de charité?

Sera-ce cette considération que le bien général doit être préféré au bien particulier? Mais quelle influence peut avoir cette considération sur celui qui ne croit pas en Dieu et à la vie future, qui ne cherche pas d'autre bonheur que celui dont il peut jouir en cette vie? « On aura beau vouloir, dit Lamennais, confondre les intérêts particuliers avec l'intérêt commun, il existera toujours entre eux une opposition invincible à tous les raisonnements. En mille circonstances, l'intérêt commun exigera que je languisse dans l'indigence, que j'use mes forces et ma santé dans des travaux pénibles dont d'autres recueilleront les fruits, que j'étouffe mes désirs, mes penchants, mes affections, que je souffre enfin et que je meure; et jusqu'à ce qu'on ait prouvé que la misère, la souffrance, la mort, sont en elles-mêmes des biens préférables aux richesses, aux plaisirs, à la vie, il sera faux, évidemment faux, que l'intérêt commun, séparé de la crainte des châtimens et de l'espoir des récompenses futures, soit la règle du devoir et le fondement de la morale¹. »

Sera-ce le sentiment de l'honneur? Mais le sentiment de l'honneur, s'il ne s'inspire pas de l'idée du devoir et, par suite, de l'idée de Dieu, raison dernière du devoir, ne peut être une règle de conduite; car il varie avec le temps, les lieux, les personnes. « Les conquérants, ces ravageurs de provinces, comme les appelle Bossuet, se faisaient honneur de couvrir la terre de sang et de ruines; les brigands de la Révolution se faisaient honneur de faire tomber des milliers de têtes sous le couperet de la guillotine; les communards de 1871, d'incendier Paris et d'assassiner les otages; les anarchistes, de dynamiter n'importe qui. N'est-ce pas une affaire d'honneur pour les duellistes de se couper la gorge? pour les jeunes gens d'un certain monde, de se livrer à mille folies qui compromettent leur avenir et l'honneur de leur

¹ LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence en matière de religion*, t. I, ch. XI.

famille ? pour certains escrocs, de vivre aux dépens d'autrui, en usant de moyens qui échappent à la justice ?

« Non, il n'y a, en dehors de la religion, aucune raison d'être sincèrement et solidement vertueux. « La religion, dit Le Play, « supplée à l'action des lois répressives et de la force publique, « parce que les citoyens sont obligés par leur conscience de dompter « eux-mêmes leurs mauvais penchants ¹. » Voltaire avait reconnu cette vérité : « Partout où subsiste une société, dit-il, il faut « une religion. Les lois veillent sur les mœurs publiques, la religion sur la vie privée. » ²

40. Cette nécessité de la religion pour maintenir l'ordre social a été proclamée par les philosophes, les hommes d'État et les publicistes les plus illustres :

« La religion est le fondement de l'État et l'attribution principale de la magistrature publique ; elle est vraiment la citadelle et le rempart de la constitution du pays. » (Platon.)

« Lorsque la religion est négligée, l'État reçoit une blessure profonde. » (Cicéron.)

« Si la religion se perd parmi les peuples, il ne leur reste plus moyen de vivre en société. » (Vico.)

« Nous savons que la religion est le fondement de la société civile, et que sans elle rien ne prospère parmi les hommes. » (Burke.)

« La religion et la morale sont les soutiens les plus indispensables de la prospérité publique. » (Washington.)

« La religion est la première condition de l'ordre politique et l'unique fondement des États. » (E. Laboulaye.)

« La religion demeure aujourd'hui ce qu'elle a été dans tous les temps, le premier besoin des sociétés. » (Le Play.)

41. L'histoire confirme la vérité de ces maximes : « A tous les âges de l'histoire, dit Le Play, depuis les prospérités de l'ancienne Égypte jusqu'à celles de la chrétienté, on a remarqué que les peuples pénétrés des plus fermes croyances en Dieu et en la vie future, se sont toujours élevés rapidement au-dessus des autres par la vertu et le talent, comme par la puissance et la richesse. » « L'étude méthodique des sociétés européennes, dit-il encore, m'a appris que le bonheur individuel et la prospérité publique y sont en proportion de l'énergie et de la pureté des convictions religieuses. »

¹ LE PLAY, *Réforme sociale*. — ² Cf. M^{sr} D'HULST, *Conférences de Notre-Dame*, 1896, 1^{re} conf.

42. Pour se faire l'idée de ce que devient une nation livrée à l'athéisme, il suffit de se rappeler le régime de la Terreur : « Des athées gouvernèrent la France, et, dans l'espace de quelques mois, ils y accumulèrent plus de ruines qu'une armée de Tartares n'en aurait pu laisser en Europe pendant dix années d'invasion. Jamais, depuis l'origine du monde, une telle puissance de destruction n'avait été donnée à l'homme... La France, couverte de débris, offrait l'image d'un immense cimetière, quand, chose étonnante ! voilà qu'au milieu de ces ruines, les princes mêmes du désordre, saisis d'une terreur soudaine, reculent épouvantés, comme si le spectre du néant leur eût apparu. Sentant qu'une force irrésistible les entraîne eux-mêmes au tombeau, leur orgueil fléchit tout à coup. Vaincus d'effroi, ils proclament en hâte l'existence de l'Être suprême et l'immortalité de l'âme ; et, debout sur le cadavre palpitant de la société, ils appellent à grands cris le Dieu qui seul peut la ranimer ¹. »

43. Comme l'a observé Donoso Cortès, il n'y a que deux répressions possibles : l'une intérieure, l'autre extérieure ; la répression religieuse et la répression politique. « Elles sont de telle nature, ajoute l'illustre orateur, que lorsque le thermomètre religieux monte, le thermomètre de la répression politique baisse, et que, réciproquement, lorsque le thermomètre religieux baisse, le thermomètre politique, la répression politique, la tyrannie monte ². »

Dans le monde ancien, alors que la répression religieuse était aussi bas que possible, la répression politique montait au degré extrême, puisqu'elle montait jusqu'à la tyrannie. La société alors ne se composait que de tyrans et d'esclaves.

Avec Jésus-Christ, là où naît la répression religieuse, disparaît la répression politique. Entre Jésus-Christ et ses disciples, il n'y avait d'autre gouvernement que l'amour du Maître pour ses disciples et l'amour des disciples pour le Maître.

Aux temps apostoliques, les chrétiens n'avaient pas de procès et ne s'adressaient pas aux tribunaux ; leurs contestations étaient jugées par des arbitres.

Au moyen âge, où la religion était encore à son apogée, une faible monarchie suffisait à maintenir l'ordre social.

Avec le protestantisme apparut la monarchie absolue, le césarisme antique, la centralisation. Depuis lors, le thermomètre

¹ LAMENNAIS, *Essai sur l'indifférence*, t. I, ch. x. — ² *Affaires de Rome*, Discours prononcé le 4 janvier 1840, à la Chambre des députés d'Espagne. Cité par l'abbé GONDAL, liv. IV, ch. VIII.

religieux n'a cessé de baisser de siècle en siècle, et le thermomètre politique de monter dans la même proportion. L'Europe s'est couverte de prisons et de casernes. Il faut des milliers d'agents de police, des milliers de soldats, pour sauvegarder les vies et les biens. Une société qui n'a pas d'autre moyen de préservation est bien malade; et si la religion ne reprend son empire, des cataclysmes nouveaux prouveront une fois encore que *ce qui fait les peuples malheureux, c'est le péché*¹ : le péché d'irrégion, le plus abominable de tous.

Objections contre la nécessité sociale de la religion.

44. *Première objection.* — La religion, en nous représentant Dieu comme un être en courroux et plein de menaces, n'est propre qu'à produire la frayeur et le découragement.

Réponse. — Que la religion nous représente Dieu comme un juge, punissant de supplices mérités les scélérats et les impies qui meurent dans leurs crimes, il n'y a rien là qui soit de nature à effrayer et à décourager les gens honnêtes et pieux. Au contraire, la religion les remplit de joie et d'espérance. La crainte salutaire qu'elle peut inspirer aux méchants a pour effet, s'ils le veulent, de les détourner du mal et de faire d'eux des citoyens utiles.

45. *Deuxième objection.* — La société civile a pour fin le bien temporel; or ce bien peut être obtenu indépendamment de la religion; il n'est donc pas vrai que la religion soit nécessaire au bien social.

Réponse. — Le contraire est établi par l'histoire, et par l'analyse des conditions nécessaires pour qu'une société soit heureuse et prospère.

46. *Troisième objection.* — La religion détourne l'homme des choses temporelles; elle est donc nuisible à la société.

Réponse. — La religion enseigne que les biens temporels ne sont pas la fin dernière de l'homme, qu'il doit viser avant tout à la possession des biens célestes; mais il est faux qu'elle condamne la recherche modérée et l'usage raisonnable des biens de la terre; elle en fait, au contraire, un devoir comme d'un moyen propre à l'accomplissement de diverses obligations.

¹ Prov. XIV, 34.

47. *Quatrième objection.* — La religion a été la source de séditions et de guerres innombrables.

Réponse. — La vraie religion, par elle-même, ne peut qu'entretenir parmi les hommes la paix et le bon ordre. Les calamités qu'on fait retomber sur elle ne sont imputables qu'aux fausses religions, ou à des adversaires contre lesquels elle avait le droit de se défendre.

RÉSUMÉ

Nécessité de la religion pour l'individu. — Le devoir d'honorer Dieu résulte pour l'homme : 1° de ce que Dieu est notre premier principe et notre fin dernière; 2° de ce que nous sommes auprès de lui les représentants des créatures inférieures.

Dieu est notre *premier principe*; il nous a tirés du néant et nous conserve l'existence. C'est un devoir pour nous de reconnaître en lui la plus haute souveraineté, et de nous tenir à son égard dans la plus profonde dépendance. L'adoration, l'action de grâces, la prière de demande, l'expiation du péché, deviennent dès lors des obligations qui découlent des rapports essentiels de l'homme, créature intelligente et libre, avec son premier principe, infiniment parfait. — Les déistes *objectent* vainement que Dieu n'a pas besoin de notre culte, et que d'ailleurs ce culte, étant nécessairement imparfait, est indigne de lui. On leur répond que la religion n'est pas fondée sur l'indigence divine, mais sur les conséquences nécessaires qui résultent du fait de la création; quant à notre culte, il est nécessairement imparfait, mais comme nous ne sommes que ce que Dieu a voulu que nous fussions, Dieu ne peut vouloir de nous d'autre culte que celui que nous pouvons lui rendre, dans la mesure de nos forces.

Dieu est notre *fin dernière*, et l'homme a le devoir d'atteindre cette fin par le bon usage de la liberté. Il ne peut arriver à cette fin que par la vertu. Or la vertu sans la religion est sans fondement, car Dieu est le principe et le fondement de la morale.

L'homme est auprès de Dieu le *représentant des créatures inférieures*, et, à ce titre, il doit l'adorer et lui rendre grâces pour elles. Dieu a créé ce monde visible pour sa gloire, mais il ne peut être glorifié par des êtres privés d'intelligence. Étant le roi et le pontife de la création, l'homme doit mettre les créatures inférieures en communication avec le Créateur; mystérieux abrégé du monde, il ne doit être le contemplateur de la nature visible que pour se faire l'adorateur de l'invisible infini, qui a tout tiré du néant.

La *nécessité du culte extérieur* se fonde : 1° sur la dépendance totale de l'homme à l'égard de Dieu, en vertu de laquelle le corps aussi bien que l'âme doit rendre à Dieu l'honneur qui lui est dû; le culte purement intérieur, s'il était possible, serait un culte nécessairement incomplet; 2° sur l'union de l'âme

et du corps, qui établit une sorte de réciprocité entre les phénomènes de la vie physique et ceux de la vie morale; 3° sur le bon exemple, car la religion étant nécessaire à la société, chacun doit contribuer à sa conservation et à son progrès, dans le milieu social où il se trouve.

Relativement au culte extérieur, les déistes font les *objections* suivantes : 1° Dieu n'ayant pas besoin du culte extérieur, ce culte n'est pas nécessaire; 2° Les signes sensibles sont superflus pour faire connaître à Dieu si nous lui rendons le culte intérieur, qui est le principal; 3° Le culte extérieur est nuisible parce qu'il est une occasion de superstition; 4° La raison ne prescrit rien à l'égard du culte extérieur; 5° L'Évangile prescrit uniquement le culte intérieur : « Dieu, dit-il, est esprit, et ceux qui l'adorent doivent l'adorer en esprit et en vérité. » — On répond : 1° L'homme offre à Dieu un culte extérieur, non pas parce que Dieu en a besoin, mais bien parce que l'homme doit reconnaître sa dépendance à l'égard de Dieu; 2° Dieu n'a pas besoin du culte extérieur pour connaître les sentiments du cœur de l'homme, mais l'homme en a besoin pour diriger plus facilement et plus sûrement son esprit et son cœur vers Dieu; 3° Ce n'est qu'accidentellement, et par abus, que le culte extérieur devient une occasion de superstition, et l'on ne peut regarder comme nuisible une chose par le seul fait que la malice de l'homme en abuse; 4° Si la raison ne détermine pas les détails du culte extérieur, elle nous en fait une prescription, et cela suffit; 5° Par ces paroles : « Dieu est esprit, etc., » Jésus-Christ rappelait aux Juifs que le culte intérieur est le culte principal; mais il était loin de proscrire le culte extérieur.

La *prière* est la *forme du culte religieux*. — Les déistes reconnaissent la nécessité de la prière d'adoration et d'actions de grâces. Quant à la prière de demande, les uns la déclarent illicite, disant qu'elle blesse la dignité de l'homme et qu'elle est une insulte à la sagesse divine; les autres la considèrent comme une salutaire et bienfaisante illusion, mais rejettent son efficacité; parce que, disent-ils, Dieu ne peut l'exaucer sans cesser d'être Dieu. Ces derniers font reposer leur argumentation sur la prétendue impossibilité de concilier l'immuabilité de Dieu avec sa providence. Mais lorsque Dieu exauce nos prières, il les a prévues de toute éternité; il a donc voulu de toute éternité les exaucer; et, par conséquent, il ne modifie pas sa volonté en les exauçant. Nier l'efficacité de la prière, c'est vouloir donner un démenti à l'humanité tout entière, qui toujours a cru à cette efficacité. — Non seulement la prière est efficace, mais on doit dire encore qu'elle est *obligatoire*; car il est certain que Dieu ne veut accorder ses faveurs qu'à ceux qui les lui demandent, et que l'homme ne peut accomplir sa destinée sans le secours de Dieu. La foi nous l'enseigne, et la raison saisit la convenance du décret en vertu duquel Dieu n'accorde habituellement que ce qu'on lui demande. Du reste, partout et toujours les hommes ont considéré la prière comme un devoir, et il serait téméraire de s'insurger contre ce consentement universel.

Nécessité de la religion pour la société domestique. — La religion est nécessaire à la société domestique, parce que cette société doit à Dieu un culte spécial, et que, sans religion, elle ne peut pas remplir sa destinée.

La famille est une image saisissante de la Providence, elle a l'obligation particulière de s'unir à Dieu, et de faire du foyer domestique comme un sanctuaire où l'on adore Dieu, on le supplie, on le remercie et on lui demande pardon.

La religion est encore nécessaire à la famille, afin qu'elle puisse remplir sa destinée, qui consiste dans l'accomplissement des devoirs réciproques et dans la bonne éducation des enfants. La religion est le fondement de tous ces devoirs; sans elle, les *époux* n'auront entre eux ni respect ni affection, et ne rempliront point les obligations de fidélité et d'assistance, et les *enfants* ne manifesteront point pour leurs parents le respect, l'amour et l'obéissance qu'ils leur doivent, et ne leur viendront point en aide dans leurs besoins. L'expérience prouve que les familles d'où la religion est absente, sont le plus souvent en proie à la discorde et vouées à la ruine. — La religion est nécessaire aussi à l'éducation. L'homme n'est point naturellement bon, comme l'ont prétendu certains philosophes; la simple observation suffit pour établir la violence du penchant qui porte l'homme au mal dès l'enfance. L'éducation consistera donc à diriger la volonté de l'enfant, à inculquer fortement dans son cœur l'amour et le respect du devoir. Mais, ni dans la famille ni dans l'école, on ne pourra appliquer ces véritables principes d'éducation, si l'on n'appuie point de l'autorité de Dieu les exemples et les leçons. C'est en vain que les partisans de l'instruction obligatoire et laïque prétendent moraliser le peuple avec le seul secours de la science, indépendamment de la religion. L'expérience a fait justice de ces prétentions, et peut-être jamais, plus qu'à notre époque, on n'a pu mieux constater qu'il n'y a point d'instruction sans éducation et point d'éducation sans morale et sans religion.

Nécessité de la religion pour la société civile. — Le *culte social* est celui qu'une nation rend à Dieu en tant que nation. Chaque citoyen est tenu, en tant qu'être social, d'adorer Dieu, de le remercier, de le prier et de l'apaiser, au nom de la société; le gouvernement est tenu de favoriser l'instruction religieuse, de mettre Dieu à la base des lois et des institutions, de placer sous sa protection les grandes entreprises, et de lui rendre en certaines circonstances un culte officiel d'adoration, d'actions de grâces et d'invocation.

Le culte social est *nécessaire* : 1° parce que Dieu y a un droit spécial, en tant qu'il a créé la société, qu'il la conserve et la gouverne par sa providence; 2° parce que, sans le culte religieux, la société est impuissante à obtenir de l'ensemble des citoyens la fidélité à la constitution, l'obéissance aux lois civiles et la pratique des vertus sociales. Sans la religion, la société oscille entre le césarisme et l'anarchie, les lois perdent leur caractère d'obligation et n'ont point de sanction efficace. La considération que le bien général doit être préféré au bien particulier, ainsi que le sentiment de l'honneur, deviennent des motifs insuffisants pour déterminer l'homme à lutter contre ses inclinations égoïstes, et à remplir à l'égard d'autrui les devoirs de justice et de charité. Cette nécessité de la religion pour maintenir l'ordre social a été proclamée par les philosophes, les hommes d'État, les publicistes les plus illustres, et se prouve par l'histoire de tous les peuples.

On fait plusieurs *objections* contre la nécessité sociale de la religion : 1° En nous représentant un Dieu plein de menaces, elle ne produit que la frayeur et

le découragement; 2° Le bien social peut être obtenu indépendamment de la religion; 3° La religion est nuisible, parce qu'elle détourne les hommes des choses temporelles; 4° La religion a été la source de séditions et de guerres innombrables. — On répond à ces objections : 1° La religion ne peut inspirer qu'une crainte salutaire aux méchants et une espérance pleine de joie aux bons; 2° L'histoire et l'étude des conditions nécessaires à la prospérité d'une nation prouvent que le bien social ne peut être obtenu sans la religion; 3° La religion ne condamne pas la recherche modérée et licite aussi bien que l'usage raisonnable des biens de la terre; 4° Les calamités des guerres de religion ne sont imputables qu'aux fausses doctrines, puisque la religion est par elle-même une source de paix pour les nations comme pour les individus.

TABLEAU SYNOPTIQUE

NÉCESSITÉ DE LA RELIGION	Pour l'individu	Devoirs envers Dieu	Parce qu'il est notre premier principe et notre fin dernière	Adoration, actions de grâces, prière de demande, expiation du péché. Objections des déistes. Devoir de l'homme de tendre à sa fin par le bon usage de la liberté. Impossibilité d'arriver à la fin dernière en dehors de la religion.
			Parce que nous sommes les représentants de la nature inférieure	Le monde est créé pour la gloire de Dieu. Dieu ne peut être glorifié par des êtres privés d'intelligence. L'homme, roi de la création, doit adorer Dieu au nom de la nature visible.
	Nécessité du culte extérieur	Sa raison d'être		Dépendance totale de l'homme à l'égard de Dieu. Union de l'âme et du corps. Devoir du bon exemple.
			Objections	Inutilité de ce culte pour Dieu. Culte intérieur seul nécessaire. Occasion de superstition offerte par le culte extérieur. Aucune prescription de la raison. Interdiction inscrite dans l'Évangile.
				Prière d'adoration : Nécessité reconnue par les déistes.
	Forme du culte religieux : la prière	Prière de demande	Licéité	Elle ne blesse pas la dignité de l'homme. Elle n'est pas une insulte à la sagesse divine.
				Efficacité
			Obligation	Dieu n'accorde ses grâces qu'à ceux qui les lui demandent. L'homme ne peut accomplir sa destinée sans le secours de Dieu. La raison même montre l'obligation de la prière. Le consentement universel en rend témoignage.

NÉCESSITÉ DE LA RELIGION	Pour la société domestique	Afin de rendre à Dieu un culte spécial	Elle doit en tant que famille adorer Dieu, le prier et lui demander pardon. Cette obligation incombe surtout au père.	
		Afin de remplir sa destinée	Accomplissement des devoirs réciproques	Devoirs des époux l'un envers l'autre. Devoirs des enfants envers leurs parents. Devoirs des parents envers leurs enfants.
			Éducation des enfants	Erreur de ceux qui prétendent que l'homme naît bon. En quoi consiste la véritable éducation. Dangers de l'instruction obligatoire laïque. Insuffisance de l'instruction seule pour moraliser l'enfant. Effets funestes de l'instruction sans religion.
	Pour la société civile	Nature du culte social	En quoi il consiste : Culte rendu en tant que nation.	
			Devoir du citoyen	Adoration, prière et expiation au nom de la société.
		Raisons de cette nécessité	Devoir du gouvernement	Donner à Dieu la première place dans l'enseignement. Mettre Dieu à la base des lois et des institutions. Rendre à Dieu en certaines circonstances un culte solennel et officiel.
	Droit spécial de Dieu		Il a créé la société. Il la conserve et la gouverne providentiellement.	
	Nécessité de moyen		Pour la fidélité à la constitution. Pour l'obéissance aux lois civiles. Pour la pratique des vertus sociales.	
	Objections	Effroi et découragement que la religion peut produire. Possibilité d'obtenir le bien temporel indépendamment de la religion. La religion est nuisible, parce qu'elle détourne des choses temporelles. La religion est une source de séditions et de guerres.		